



DÉCISION n° 2025 10310111

Objet : Contrat pour une représentation de spectacle « Part-Dieu, chant de gare », à la salle Bizet à Vauvert.



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'évènementiel
D-2503-001502

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la volonté d'organiser une représentation de spectacle « Part-Dieu, chant de gare », à la salle Bizet à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un contrat avec « L'Association Théâtre de Nîmes », 01 Place de la Calade – CS90040 – 30020 Nîmes Cedex 1, afin d'organiser une représentation de spectacle « Part-Dieu, chant de gare », le mardi 29 avril 2025 à 20h, à la salle Bizet à Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de **mille euros TTC** (1000 € TTC) pour l'achat du spectacle et frais annexes.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année 2025, à l'article 6232 332 330 (fêtes et cérémonies).

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **21 MARS 2025**
Pour le maire, par délégation
l'adjointe déléguée à la culture



Laurence Emmanuelli

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... **21 MARS 2025**
- sa notification le..... **21 MARS 2025**
- sa publication le..... **21 MARS 2025**

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier